

Fiche d'informations

CAPa Jardinier Paysagiste

Objectifs

À l'issue de la formation, les apprenants auront acquis les compétences nécessaires pour :

- Réaliser des travaux d'entretien, de création et d'aménagement paysager.
- Utiliser et entretenir le matériel professionnel.
- Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.

Le CAP Jardinier Paysagiste prépare au métier d'ouvrier qualifié dans le paysage, en entreprise ou dans le service espaces verts d'une collectivité.

Entreprises d'accueil

- Entreprises de paysage
- Collectivités territoriales
- Jardineries et structures paysagères

Public concerné

Jeunes de 15 à 29 ans révolus souhaitant se former aux métiers du paysage dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Contenu de la formation

- **3 modules d'enseignement général :** français ; histoire-géographie ; éducation socioculturelle ; mathématiques ; technologies de l'informatique et du multimédia ; sciences économiques, sociales et de gestion ; biologie-écologie ; physique-chimie ; EPS (éducation physique et sportive) ; langue vivante.

- **4 modules d'enseignement technologique et professionnel.**

Ils concernent :

- Insertion du salarié dans l'entreprise : se situer en tant que futur salarié
- Maintenance des matériels : savoir effectuer des opérations de maintenance des matériels liées aux travaux paysagers dans une perspective de développement durable
- Mise en place d'aménagements paysagers : réaliser



Formation en apprentissage

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'état de niveau 3

Durée de la formation

2 ans

Condition d'accès

- Dossier de candidature complet.
- Participation à l'entretien de motivation.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou attestation d'engagement de l'employeur.

Lieu de formation

Centre de Formation F3A
Lycée Agricole Privé St André
1, rue du petit lavoir
42450 SURY-LE-COMTAL
04 77 30 83 12 (touche 4)
www.lycee-saintandre.fr

en sécurité les tâches d'un chantier d'aménagement paysager

- Travaux d'entretiens paysagers
- Module d'initiative professionnelle : utiliser des techniques particulières, diversifiées et innovantes pour l'aménagement paysager, sur le territoire des établissements

Modalité d'évaluation

Evaluation des acquis en centre de formation (CCF) afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre.

Rémunération de l'apprenti

Tranche d'âge	Année d'exécution du contrat	Pourcentage prévu par le code du travail
16 à 17 ans	1 ^{ère} année	27% SMIC
	2 ^e année	39% SMIC
	3 ^e année	55% SMIC
18 à moins de 21 ans	1 ^{ère} année	43% SMIC
	2 ^e année	51% SMIC
	3 ^e année	67% SMIC
21 à 25 ans	1 ^{ère} année	53% SMIC*
	2 ^e année	61% SMIC*
	3 ^e année	78% SMIC*
26 ans et plus	1 ^{ère} année	100% SMIC*
	2 ^e année	
	3 ^e année	

*ou salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage si plus favorable

Informations pratiques

Accès par transports

- Navette Lyon Part-Dieu
- Parc à vélo.
- Lignes de bus à proximité (Montbrison/Bonson/Saint-Étienne).
- Gare TGV TER à proximité (Sury-le-Comtal).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui.

Restauration

- Cantine/self sur place.
- Foyer équipé d'un micro-ondes.

Hébergement

- Internat

Rythme de la formation

24 semaines de présence à l'UFA (en moyenne 1 semaine par mois, le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprises) soit 840h de formation sur 2 ans. Le calendrier d'alternance est remis au mois de juin.

La formation débute chaque année au mois de septembre.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 2 mois avant la date de début de formation et 2 mois après.

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage, pédagogie de l'alternance.

L'enseignant formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.